

PRÉVENTION

L

Face aux chenilles processionnaires, une mobilisation collective et des gestes simples

Depuis plusieurs semaines, les chenilles de processionnaires du chêne sont particulièrement présentes dans plusieurs secteurs des Hauts-de-France. Leur développement suscite des inquiétudes légitimes auprès des habitants, des familles et des gestionnaires d'espaces extérieurs et accueillant du public.

Face à cette situation, il est utile de rappeler ce que sont ces chenilles, quels sont les risques associés et pourquoi leur gestion reste complexe malgré les actions engagées sur le terrain.

Sensibilisation et prévention

FREDON Hauts-de-France, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France, mène des actions de sensibilisation et de prévention relatif aux chenilles de processionnaires dans les Hauts-de-France. L'objectif est de mieux faire connaître les risques qu'elles représentent pour la santé, mais aussi de favoriser la mobilisation citoyenne pour signaler sa présence et contribuer à sa gestion.

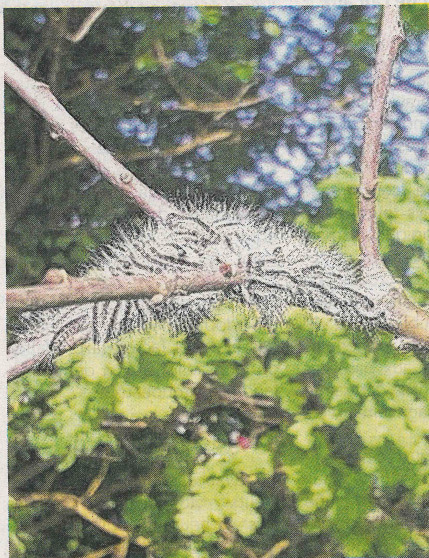
Ces insectes font partie de la famille des Notodontidae. Il existe deux espèces distinctes : les processionnaires du pin et les processionnaires du chêne. Les deux espèces sont présentes dans notre région. Les chenilles processionnaires sont le stade larvaire de ces papillons de nuit. Elles doivent leur nom aux déplacements caractéristiques qu'elles effectuent en file indienne, appelés «processions». Au printemps et au début de l'été, les chenilles de processionnaire du chêne se développent sur les chênes où elles se retrouvent en plaques soyeuses le long des troncs et des branches charpentières. À partir du troisième stade larvaire, elles produisent des soies urticantes très fines, invisibles à l'œil nu qui peuvent être dispersées par le vent et mises en suspension dans l'air par la chaleur.

Quels risques en cas d'exposition ?

Le principal enjeu n'est pas lié à une attaque directe des personnes mais à la présence de ces soies urticantes dans notre environnement. Le contact direct ou indirect peut provoquer :

- des démangeaisons et irritations cutanées,
- des réactions au niveau des yeux,
- des troubles respiratoires chez certaines personnes sensibles,
- des réactions chez les animaux domestiques.

En cas de symptômes importants



Chenilles de processionnaire du chêne en Hauts-de-France.

ou persistants, il est recommandé de consulter un professionnel de santé ou un vétérinaire.

En 2022, ces chenilles ont été classées comme espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine dans le code de la santé public (Décret n° 2022-686 du 25 avril 2022 relatif à la lutte contre la chenille processionnaire du chêne et la chenille processionnaire du pin). Cependant, ces espèces sont présentes naturellement sur le territoire métropolitain et font partie de l'équilibre des écosystèmes, en étant notamment une source de nourriture pour des insectes, des oiseaux ou encore des mammifères. C'est pourquoi leur gestion est complexe.

Actuellement, les chenilles de processionnaires du chêne sont très présentes dans la région et présentent un risque important pour la santé, il est donc important de s'en protéger. Il existe des bons gestes pour limiter son exposition aux soies urticantes :

- ne jamais s'approcher, toucher ou écraser les chenilles et les nids, même s'ils semblent anciens,
 - éviter d'être à proximité d'un ou plusieurs arbres porteurs,
 - éviter de secouer les branches des arbres concernés,
 - porter des vêtements couvrants et des lunettes, en cas d'approche
 - faire attention durant la tonte du gazon aux pieds des arbres,
 - ne pas faire sécher le linge à proximité,
 - se laver et laver ses vêtements de suite en cas d'exposition ou de suspicion de contact,
 - surveiller les enfants et tenir les animaux éloignés des zones concernées.
- La présence des chenilles processionnaires est un phénomène complexe qui dépend de nombreux facteurs : conditions climatiques, cycles biologiques, présence d'arbres hôtes, évolution des milieux et dispersion naturelle. Contrairement à une idée répandue, il n'existe pas de solu-

tion unique permettant d'éliminer durablement le phénomène.

Il est important de localiser les arbres infectés et, les signaler dans les lieux accessibles au public afin d'en informer les usagers et limiter les contacts. Contrairement aux informations qui peuvent circuler, l'utilisation de pièges à phéromones ou de pièges à collier n'est, aujourd'hui, pas efficace contre les chenilles de processionnaires du chêne, vous pouvez retrouver l'ensemble des mesures de lutte adaptés dans le recueil rédigé par l'observatoire des chenilles processionnaires en scannant le qr-code ci-dessous.

Grâce au soutien de l'ARS Hauts-de-France, FREDON Hauts-de-France propose également une formation «Référénts Ambroisie et chenilles de processionnaires», cette année, la dernière session est prévue le 15 septembre 2026 à Beauvais. Cette formation est ouverte à tous, et en priorité aux collectivités. Pour en savoir plus sur

cette formation, rendez-vous sur : <https://fredon.fr/hauts-de-france/nos-missions/nos-formations>.

Pour s'y inscrire, contacter : margot.degezelle@fredon-hdf.fr.

Les collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, parcs de loisirs, sites accueillant du public et acteurs du territoire mettent en œuvre différentes actions selon les situations : surveillance, signalement, interventions ciblées, limitation des accès lorsque nécessaire, information du public ou encore coordination entre acteurs. Ces interventions demandent du temps, des moyens techniques et doivent être adaptées à chaque site afin de concilier protection du public, efficacité et respect de l'environnement.

À l'initiative de l'ARS Hauts-de-France, les acteurs publics et privés du territoire de l'Oise, et plus particulièrement du Beauvaisis, ce sont réunis le 19 juin afin d'échanger sur la forte présence de ces chenilles sur ce territoire en 2026 et partager leurs expériences. Les acteurs concernés ont rappelé l'importance d'une réponse collective fondée sur la prévention, l'information et la coordination des actions déjà menées. L'objectif est double : protéger les habitants tout en apportant une information claire sur les limites des interventions possibles.

Face aux chenilles processionnaires, la vigilance de chacun reste aujourd'hui l'un des moyens les plus efficaces pour limiter l'exposition et préserver les usages des espaces extérieurs.



Scanner le qr-code pour commencer la lecture



Liens utiles pour comprendre et décider

Outil d'aide à la décision ► <https://tally.so/r/nrP1Ko>

Sélections d'articles type, affiches... ► <https://chenille-risque.info/ouils/documentations/>

Pour signaler la présence de chenille ► <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/apropos/pr-sentation> et d'identifier un ou des référents communaux qui auront accès à ces données de signalements sur leur territoire ► <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/incription>.